

## REGLEMENT DE JEU

### **Article 1 : Organisation du Jeu**

La société **Brassivoire**, société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 24 267 910 000 F CFA, sise au Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, 01 BP 5473 Abidjan 01, Téléphone : 21 00 54 00, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le n° CI-ABJ-2015-B-1736, Compte contribuable n° 1503101 S, email : [info@brassivoire.ci](mailto:info@brassivoire.ci) (ci-dessous l' « Organisatrice ») organise un jeu intitulé Trophy Tour (ci-après dénommé le «Jeu») dans le cadre de la venue de la Coupe de la Champion's League en Côte d'Ivoire.

### **Article 2 : Objet du jeu**

Le Jeu consiste à gratter une carte donnant droit à coup sûr à un lot consistant, soit à l'accès au Musée de l'UEFA Champion's League, soit à un gadget portant la marque Heineken. La carte à gratter est obtenue après l'achat de 3 cannettes bières ou 3 bouteilles bières de marque Heineken. L'achat des cannettes ou bouteilles de marque Heineken doit être effectué dans les différents points de vente, dont la liste est jointe en annexe.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement (ci-dessous le « Règlement ») dans son intégralité.

### **Article 3 : Date et durée**

Le Jeu se déroule du 20 février 2018 au 14 mars 2018 inclus. L'Organisatrice se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### **Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation**

#### 4-1 Conditions de participation

**Pour participer au Jeu, le participant doit acheter trois (3) cannettes ou bouteilles de bière de marque Heineken.**

**Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures ayant au moins 18 ans révolus. En prenant part ce Jeu, vous attestez avoir 18 ans révolus. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à son organisation.**

#### 4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si l'Organisatrice constate que le participant, soit est âgé de moins de 18 ans, soit est frappé par l'un des cas d'interdiction visé à l'alinéa 2 de l'article 4.1.

L'Organisatrice se réserve le droit de ne pas retenir le participant qui ne respecterait pas le Règlement, notamment la présentation ou détention de tout ticket incomplet ou illisible.

#### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Le gain ou lot est attribué dès le grattage de la carte. **Le grattage de la carte doit être obligatoirement effectué sur le champ dès sa remise.**

Tout ticket altéré et/ou ne respectant pas le Règlement sera considérée comme nul et son possesseur ou détenteur n'aura pas accès au Musée de l'UEFA Champion's League ou ne sera pas attributaire d'un lot ou gain portant la marque Heineken.

#### **Article 6 : Désignation des Lots**

Les lots seront attribués en fonction des images apparaissant dans la zone de grattage. Les lots, portant la marque Heineken, sont :

- un accès au Musée de l'UEFA Champion's League ;
- un ballon ;
- une casquette ;
- un verre à bière ;
- un sac.

#### **Article 7 : Remise ou retrait des Lots**

Le gagnant rentre immédiatement et sur le champ en possession de son lot au lieu d'achat des bouteilles ou cannettes Heineken. Seront remis à une association caritative que l'Organisatrice se réserve le droit de désigner, les lots ou gains non retirés le jour de la remise au participant de la carte à gratter.

Les gagnants n'ayant pas retiré leur lot dans le délai de l'alinéa précédent ne pourront prétendre à aucun lot de compensation, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

**Article 8 : Cession de droits**

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent irrévocablement l'Organisatrice à utiliser leurs noms, voix et images à des fins commerciales sur tout support de son choix, sans limitation de territoire, et sans que cette reproduction ou diffusion n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le lot remis.

**Article 9 : Données nominatives**

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et utilisées par l'Organisatrice pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier ou courriel à l'adresse de l'Organisatrice susmentionnée. Toute demande sera traitée dans un délai de 48 heures.

**Article 10 : Responsabilité**

Le Participant reconnaît et accepte que l'unique obligation de l'Organisatrice au titre du Jeu est de lui remettre le lot apparaissant dans la zone de grattage, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement. L'Organisatrice ne saurait être tenue d'une autre obligation.

**Article 11 : Cas de force majeure / réserves**

La responsabilité de l'Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

**Article 12 : Litiges**

Le Règlement est régi par la loi Ivoirienne. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse susmentionnée de l'Organisatrice.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

**Article 14 : Dépôt et consultation du Règlement**

Le Règlement du jeu est déposé à l'Etude de Maître Assemien Fleury Michaël, Huissier de Justice (77 15 47 96 ou 05 93 06 35) et/ou sur le site web de l'Organisatrice.

**Article 15 : Consultation du Règlement**

Un exemplaire du Règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : 01 BP 5473 Abidjan 01 ou sur le site Web de l'Organisatrice : [www.brassivoire.ci](http://www.brassivoire.ci)

Une copie du Règlement sera remise sur simple demande écrite adressée à l'Organisatrice par courriel à l'adresse : [dabila.ouattara@heineken.com](mailto:dabila.ouattara@heineken.com)



CENTRALE D'ACHAT	DATES	N°	MAGASINS		
PROSUMA	20 FEV-28 FEV	1	SOCOCE 2 PLATEAUX		
		2	SOCOCE ZONE 3		
		3	CAP SUD		
		4	CAP NORD		
		5	PRIMA		
		6	CASH 2 PLATEAUX		
		7	CASH PLATEAU		
		8	CASH CENTER DJIBI		
CASH PORT	20 FEV-05 MARS	9	BON PRIX BELLE VILLE		
		10	BON PRIX YOPOUGON GARE		
		11	BON PRIX YOPOUGON TOIT ROUGE		
		12	BON PRIX ABOBO GENDARMERIE		
		13	BON PRIX ANYAMA		
		14	BON PRIX BOULEVARD DE MARSEILLE		
CARREFOUR	1 MARS 15 MARS	14	CARREFOUR MARCORY		
SHELL	15 FEV-05 MARS	15	SHELL AUTOROUTE DU NORD GESCO		
		16	SHELL ADJAME 220		
		17	SHELL WILLIAMSVILLE		
		18	SHELL IVOSEP TREICH		
		19	SHELL REMBLAIS SBSO		
		20	SHELL ROND POINT COMPLEXE		
		21	SHELL ROND POINT ANGRE		
		22	SHELL WILLIAMSVILLE 2		
		CARREFOUR	01 MARS -15 MARS	23	MARCORY

1	REGION	ZONES	PDV	CANAL	LOCALISATION	CONTACT
1	COCODY	COCODY CENTRE	NO STRESS	BAR	RIVIERA LES JARDINS	47588948
2			NO STRESS	ESPACE	BLOCKAUSS FOYER DES JEUNES	07078929
3		BINGERVILLE	LE MYK'S	BAR	SICOGI 2	
4			ESPACE LE PLAYCE	ESPACE	RIVIERA LAURIERS DERRIERE L'EGLISE	
5	COCODY	ANGRE	COTE D'OR		ANGRE DJIBI	07145895
6			COTE D'AZUR		PLATEAU DOKUI	07040168
7			ANGRE PLAGE		ANGRE 8ème TRANCHE	09494744
8		PALMERAIE	PARC DES PRINCES	ESPACE	Riviera Palmeraie Bonheur	08519999
9			LE SKOL			01838386
10	ADJAME	ADJAME	IMPERIAL BAR	BAR	Quartier Ebrîé	09855383
11			LA CARTE MAGNETIQUE	CAVE	Chicane	58889968
12	ATTECOUBE	ATTECOUBE	CASH MONEY	CAVE HYBRID	ADJAME CHÂTEAU	47966733
13			FOTAMANA	CAVE HYBRID	ATTECOUBE MAIRIE	07860221
14	ABOBO	ABOBO 1	4G+	MAQUIS PREMIUM	ANONKOUA KOUTE	57558814
15			JEUNE 1er	ESPACE	ANYAMA	59621524
16			MARRAKECH	CAVE	TERRAIN ABOBOTE	07644060
17			ROYAL LIVE	BAR	SOGEFIHA CARREFOUR JOCK	07905607
18	TREICHVILLE	TREICHVILLE	WIFI BAR	BAR	AV 13 RUE 7	08733335
19			LE PRIVE BAR	BAR	ARRAS 4	07101939
20	MARCORY	MARCORY	PARKER PLUS		ZONE 4	
21			PIMENT ROUGE		ZONE 4	
22			Enews		MARCORY CHAMPROUX	
23			WIFI BAR		SICOGI	
24	KOU MASSI	KOU MASSI	AMAZONIE PLUS	ESPACE	REMBLAI	77353418
25			MARVY'S BAR	BAR	KANKAKOURA	07013948
26	PORT BOUET	PORT BOUET	LIVE STYLE	MAQUIS BAR	PETIT BASSAM	08349868
27			BALLON D'OR VIP	BAR	VRIDI CANAL	58336007
28			ALBANY BAR	BAR	SENY FOFANA	01875808
29	BASSAM	GRAND BASSAM	ZOUGLOU NIGHT CLUB	BAR	GRAND BASSAM VETEKO	/08870584
30			M3	MAQUIS PREMIUM	GRAND BASSAM RUE KONGO	/08870585

31	BONOUA	BONOUA	BAR CHOCO	BAR	BAR	BONOUA	07193140
32			BACHE BLEU	BAR	ASSE		09829749
33		YOP BANCO	LE POUVOIR VIP	MAQUIS PREMIUM	SICOGI		49431999
34			SELFIE BAR	BAR	SICOGI		7864547
35		YOP TOITS ROUGE	BS BAR	BAR	SAPEUR POMPIER		40195399
36			CAVE KARMELE	CAVE STANDARD	TOIT ROUGE JEAN PAUL 2		09906397
37			DESPE BAR	BAR	SIDECI ASSONVON		89322224
38		YOP SIDECI	GOOGLE	MAQUIS PREMIUM	SIDECI CARREFOUR MANDJO		
39			MONLIGHT	BAR	CAMP MILITAIRE CARREFOUR		09450327
40	YOPOUGON		VELODROME	MAQUIS PREMIUM	SELMER RUE PRINCESSE		47657074
41		YOP NIANGON	CAVE LE 11 D'OR		NIANGON A DROITE/CARREF		58 88 88 76
42			MAQUIS VIP OLYMPIQUE DE POY		NIANGON NORD CARREFOUR		49 74 86 04
43			GOUVERNEUR	CAVE ON	MAROC ANADOR		
44		YOP ANANERAIE	WIPOKET	BAR	ANANERAIE OASIS		
45			PARC DES PRINCES BAR	BAR	ANANERAIE PETROVOIRE		01 86 21 03
46			STADE DE France	CAVE ON	MAROC MOSQUEE		01 06 24 99
47		DABOU	ATLANTIS	MAQUIS PREMIUM	DABOU, PLACE BEDIA, FACE		41 93 19 71
48			CONNEXION BAR	MAQUIS/BAR	TIASSALE, FACE COOPEC		
49	YAKRO 1		CLASS A	MAQUIS VIP	220		58829025
50	YAKRO		MIDI PYRENEE	BAR	220 NON LOIN DU LAC		07734279
51		YAKRO 2	LAS VEGAS	MAQUIS VIP	ASSABOU		57596236
52			CARREFOUR VIP	MAQUIS	MOROFE		58234736
53		BOUAKE 1	WIFI	MAQUIS-BAR	AHOUGNASSOU		58738899
54			PLAYSTORE	MAQUIS VIP	KOKO FACE COLOMBE		07231338
55	BOUAKE		RAME PLUS	MAQUIS-BAR	NIMBO		09386252
56		BOUAKE 2	LE GOUVERNEUR	MAQUIS VIP	AIR France LA FLOTTE		08604986